

i2S  
Société Anonyme  
au capital de 1.365.133,27 €  
Siège Social : 28-30, rue Jean Perrin  
33608 PESSAC CEDEX  
315 387 688 RCS BORDEAUX

RAPPORT DE GESTION  
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
EN DATE DU 16 JUIN 2015

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous exposer la situation de notre société et son activité pendant l'exercice de douze mois s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014.

## **1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

### **1.1. Activité**

i2s totalise pour l'année 2014 un chiffre d'affaires de 14,0 M€, en hausse de 2,1 % par rapport à 2013, grâce à un quatrième trimestre performant avec une augmentation de près de 25% de ses ventes. En 2014, l'export progresse (+ 8,4%) à 7,03 M€ et représente maintenant 50,09% du chiffre d'affaires global.

La marge brute globale progresse quant à elle de +1% (5 982,4 k€ vs 5 923 k€) malgré un taux de marge brute en légère diminution à 42,7%.

L'Excédent Brut d'Exploitation redevient positif à +234 K€ en progressant de +272 K€ par rapport à 2013.

Le résultat net d'i2S est bénéficiaire, passant d'une perte de -688,8 K€ (-5 % du CA) en 2013 à un bénéfice de +218,0 K€ (+1,6% du CA).

## 1.2. Evolution des résultats et de la situation financière de la société

	31/12/2013		31/12/2014		Evolution 2014/2013
<b>Chiffre d'affaires HT</b>	<b>13 732,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>14 025,9</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,1%</b>
Production	(122,6)	-0,9%	(116,8)	-0,8%	-4,7%
<b>Production</b>	<b>13 609,6</b>	<b>99,1%</b>	<b>13 909,1</b>	<b>99,2%</b>	<b>2,2%</b>
S/T Achats/production	7 345,2	53,49%	7 640,0	54,47%	4,0%
Variation de stocks	50,1	0,4%	19,9	0,1%	60,4%
Divers (port, emb ...)	291,3	2,12%	266,9	1,90%	-8,4%
<b>Marge brute</b>	<b>5 923,0</b>	<b>43,1%</b>	<b>5 982,4</b>	<b>42,7%</b>	<b>1,0%</b>
Frais généraux	1 567,9	11,4%	1 439,3	10,3%	-8,2%
Achats R&D	288,7	2,1%	216,7	1,5%	-24,9%
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>4 066,4</b>	<b>29,6%</b>	<b>4 326,3</b>	<b>30,8%</b>	<b>6,4%</b>
Subventions d'exploitation	263,6	1,9%	314,9	2,2%	19,5%
Impôts, taxes, form.pro.	181,4	1,3%	179,6	1,3%	-1,0%
Masse salariale et intérim	4 186,2	30,5%	4 227,4	30,1%	1,0%
<b>E.B.E.</b>	<b>(37,5)</b>	<b>-0,3%</b>	<b>234,3</b>	<b>1,7%</b>	<b>723,9%</b>
Reprises/charges et transferts	263,5	1,9%	180,6	1,3%	-31,4%
Autres produits	16,3	0,1%	4,5	0,0%	N.S.
Dotations amortissements et provisions	492,1	3,6%	194,9	1,4%	-60,4%
Autres charges	46,1	0,3%	183,8	1,3%	298,6%
Amortissements/provisions	(258,4)	-1,9%	(193,6)	-1,4%	-25,1%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(296,0)</b>	<b>-2,2%</b>	<b>40,6</b>	<b>0,3%</b>	<b>113,7%</b>
Frais financiers	653,5	4,8%	458,3	3,3%	-29,9%
Produits financiers	86,4	0,6%	464,6	3,3%	437,6%
Résultat financier	(567,1)	-4,1%	6,3	0,0%	-101,1%
<b>Résultat courant</b>	<b>(863,1)</b>	<b>-6,3%</b>	<b>46,9</b>	<b>0,3%</b>	<b>105,4%</b>
Charges exceptionnelles	300,4	2,2%	1 890,6	13,5%	529,3%
Produits exceptionnels	377,2	2,7%	1 856,1	13,2%	392,1%
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>76,8</b>	<b>0,6%</b>	<b>(34,6)</b>	<b>-0,2%</b>	<b>-145,0%</b>
Participation des salariés	0,0	0,0%	0,0	0,0%	
IS	(97,5)	-0,7%	(205,7)	-1,5%	110,9%
<b>Résultat net</b>	<b>(688,8)</b>	<b>-5,0%</b>	<b>218,0</b>	<b>1,6%</b>	<b>131,7%</b>

## 1.3. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Le chiffre d'affaires progresse de +2,1%, passant de 13 732,2 K€ à 14 025,9 K€.

Au global, le volume de marge brute sur activité augmente de +1% (5 982,4 k€ vs 5 923 k€), mais son taux se réduit de -0,4 point de CAHT.

Les dépenses de R&D (achats externes et rémunération internes) sont en progression de +42 k€ (+4,0%, 1089K€ en 2013 vs 1047K€ en 2013) en raison principalement de la poursuite des développements des logiciels et scanners DigiBook et de la participation à des programmes de R&D collaboratifs dans les domaines du médical et du numérique.

La masse salariale et l'intérim ont augmenté de 41 k€ (+1,0%).

La diminution des frais généraux de -8,2% (-129k€ vs 2013) se ventile comme suit :

Impact sur frais généraux	Poste de frais généraux	Variation
<b>Baisse</b>	Commissions sur ventes	-71,8
	Consultants	-50,7
	Déplacements	-8,4
	Fournitures diverses	-4,0
	Frais bancaires	-4,1
	Informatique	-49,2
	Locaux	-0,5
	Salons	-25,5
	Téléphone/Internet	-6,8
	Transitaires	-1,2
<b>Total Baisse</b>		<b>-222,2</b>
<b>Augmentation</b>	Assurances	12,4
	Autres frais (yc colloques)	1,9
	Frais facturation	3,8
	Publicité	5,8
	Transferts de charges sur filiales	69,6
<b>Total Augmentation</b>		<b>93,4</b>
<b>Total général</b>		<b>-128,7</b>

Les subventions d'exploitation augmentent et passent à 315 k€ contre 264k€ en 2013.

Il résulte de l'ensemble de ces éléments que l'EBE s'établit à +234,3 k€, en augmentation de +724% (234,3k€ vs -37,5 K€ en 2013).

L'évolution du résultat financier a été la suivante :

	2013	2014	Variation
Reprise sur provisions pour dépréciation et transfert de charges financières	35 745 €	385 102 €	349 356 €
Gains de change	16 265 €	16 989 €	724 €
Produits nets de cession de VMP	2 912 €	5 223 €	2 311 €
Produits nets comptes à terme	22 825 €	9 449 €	(13 376) €
Revenus de créances sur participations	5 514 €	0 €	(5 514) €
Autres	3 177 €	47 883 €	44 706 €
<b>Total des produits financiers</b>	<b>86 437 €</b>	<b>464 645 €</b>	<b>378 208 €</b>
Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers	565 456 €	0 €	(565 456) €
Pertes sur créances liées à des participations	0 €	385 102 €	385 102 €
Pertes de change	21 641 €	4 431 €	(17 211) €
Intérêts des emprunts	30 728 €	20 917 €	(9 811) €
Intérêts Factofrance	25 886 €	36 509 €	10 623 €
Autres	9 813 €	11 382 €	1 570 €
<b>Total des charges financières</b>	<b>653 524 €</b>	<b>458 341 €</b>	<b>(195 184) €</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(567 088) €</b>	<b>6 305 €</b>	<b>573 392 €</b>

<b>Détail des produits et charges exceptionnels</b>	
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>1 856 057</b>
Reprise sur amortissements dérogatoires	167 129
Reprises/prov dépréciations exceptionnelles	919 270
Produits de cession des immobilisations corporelles	83
Divers produits exceptionnels	728 438
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	41 137
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1 890 624</b>
Pénalités et amendes	822
Autres charges exceptionnelles	40 184
Valeur comptable immo financières cédées	1 799 917
Malis/rachat d'actions et d'obligations	8 978
Amortissements dérogatoires	21 012
Dotation engagements de retraite	19 711
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-34 566</b>

Les éléments exceptionnels relatifs à la liquidation amiable de la filiale Kirtas sont les suivants :

Objet	Montant
Avocats et conseils USA	-14 684 €
Solde des titres Kirtas	-1 799 916 €
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>-1 814 600 €</b>
	<b>0 €</b>
Encaissement de créances	41 137 €
Reprise provision dépréciation sur titres	919 270 €
Reprise amortissements dérogatoires	149 258 €
Indemnisation Fasep	728 438 €
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>1 838 103 €</b>
<b>Incidence sur le résultat exceptionnel</b>	<b>23 504 €</b>

Le montant du crédit impôt recherche pour l'exercice 2014 s'élève à 125 656 Euros et le montant du crédit impôt innovation pour l'exercice 2014 s'élève à 80 000 Euros

## 1.4.Fait marquants de l'année 2014

### Filiale américaine Kirtas

Malgré les diverses mesures de restructuration mises en œuvre, le redressement de Kirtas s'est avéré impossible. Kirtas a fait l'objet d'une liquidation amiable qui a amené à sa dissolution définitive en date du 23 mai 2014. La perte définitive de l'investissement d'i2S dans le capital de Kirtas et des créances rattachées à ces titres, qui avait été provisionnée au cours des exercices précédents, a été intégrée. L'indemnisation FASEP s'élève à 728 K€, qui ont été intégralement perçus en 2014.

L'incidence de la liquidation de Kirtas sur le résultat 2014 d'i2S se décompose comme suit :

Objet	Montant
Ventes	18 361 €
Charges de gestion courante	-120 608 €
<b>Incidence sur le résultat courant avant impôts</b>	<b>-102 247 €</b>
Dotations aux provisions	-36 973 €
Reprises sur provisions	129 469 €
<b>Total net dotation/reprises sur provisions</b>	<b>92 496 €</b>
Charges financières	-385 102 €
Produits financiers	432 823 €
<b>Incidence sur le résultat financier</b>	<b>47 721 €</b>
Charges exceptionnelles	-1 814 600 €
Produits exceptionnels	1 838 103 €
<b>Incidence sur le résultat exceptionnel</b>	<b>23 504 €</b>
<b>Incidence sur le résultat net comptable</b>	<b>61 474 €</b>

### Filiale Amanager

En février 2014, i2S a acquis les derniers titres d'Amanager qu'elle ne détenait pas encore.

Amanager a été dissoute, puis radiée du Registre du commerce de Bordeaux par suite d'une transmission universelle de patrimoine dans i2S en août 2014.

La TUP d'Amanager n'a pas eu d'incidence sur le résultat d'i2S. L'impact sur le bilan d'i2S au 31 décembre 2014 de la TUP Amanager se synthétise comme suit :

Rubrique	Impact sur le bilan
Mali de fusion	216 843 €
Titres de participation	-232 916 €
Créances et dettes	2 221 €
Liquidités	13 852 €
<b>Total</b>	<b>0 €</b>

Le mali de fusion inscrit en immobilisations incorporelles est justifié par la valeur du logiciel Yoolib développé par Amanager qui constitue l'actif sous-jacent du mali de fusion. La valeur vénale estimée de ce logiciel est supérieure au mali de fusion.

## 1.5. Evènements marquants hors activité économique

Il n'y a pas eu de fait marquant hors activité économique.

## 1.6. Activité en matière de Recherche et Développement

L'activité R&D 2014 d'i2S s'est établie dans la continuité du programme 2014 :

- Scanners et logiciels DigiBook
- Participation à des programmes collaboratifs dans les domaines médical et du numérique.

## 1.7. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation a augmenté de 688 k€ (2 307 k€ → 2 995 K€)

Le détail de cette variation est le suivant :

	31-déc-13	31-déc-14	Incidence sur variation du BFR
<b>Variation actifs d'exploitation</b>	<b>6 124</b>	<b>5 231</b>	<b>893</b>
. Stocks et en-cours	2 612	2 476	(137)
. Avances & acomptes / cdes fournisseurs	80	94	14
. Clients après en cours cédé au factor	1 796	1 756	(39)
. Autres créances (dont réserve factor)	662	1 761	1 099
. Charges constatées d'avance	81	38	(44)
<b>Variation dettes d'exploitation</b>	<b>3 129</b>	<b>2 924</b>	<b>(205)</b>
. Avances & acomptes / commandes clients	237	540	(303)
. Dettes frs & cptes ratt.	1 883	1 688	195
. Dettes fiscales & sociales	758	860	(101)
. Autres dettes	3	2	1
. Produits constatés d'avance	43	40	3
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>			<b>688</b>

L'endettement net s'est réduit de -330 k€. Sur ce montant, on relève :

- -201 k€ de remboursements d'emprunts,
- -129 k€ de remboursements d'avances remboursables.

La trésorerie globale de la société a diminué de -92 k€, passant de 4 027 K€ à 3 936 k€.

La baisse du financement court terme est de - 364 k€.

### FINANCEMENT COURT TERME

	31-déc-13	31-déc-14	Variation
<b>Total découverts bancaires et billets de trésorerie</b>	<b>100 000 €</b>	<b>218 120 €</b>	<b>118 120 €</b>
Tirage Factor	1 127 691 €	778 774 €	(348 917 €)
Dailly Export	133 375 €	0 €	(133 375 €)
<b>Total mobilisation poste clients</b>	<b>1 261 066 €</b>	<b>778 774 €</b>	<b>(482 292 €)</b>
<b>Total financement court terme</b>	<b>1 361 066 €</b>	<b>996 894 €</b>	<b>(364 171 €)</b>

La société a su préserver les fonds provenant de l'introduction en Bourse. Ils s'inscrivent à 3 948 k€ contre 4 082 k€ fin 2014.

## 1.8. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Dans un environnement économique français qui reste encore fragile, en particulier l'investissement, nous restons très prudents sur les activités i2s-Vision et i2s-Optronic's. La concurrence allemande s'est accrue, le marché allemand restant encore relativement protecteur, risquant de limiter la pénétration des marchés européens.

L'activité i2s-Digibook se trouve de plus en plus confrontée à une fragmentation du marché, les offres concurrentielles se multipliant sans que le marché global croisse en chiffre d'affaires, ce qui a une conséquence directe sur les prix et donc sur les marges de cette activité.

## 1.9. Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la société

Par un contrat « Coopaterme », la société i2S a bénéficié d'une couverture de change en DOLLAR US pour la période du 1er octobre 2014 au 30 janvier 2015. Les créances et dettes courantes en DOLLAR US dont l'échéance est antérieure au 31 décembre 2014 ont été comptabilisées aux cours prévus par ce contrat. Les commandes clients et fournisseurs d'un montant unitaire supérieur à 80 000 DOLLARS US font l'objet d'une couverture de change spécifique à chaque commande dans le cadre de contrats « Performance change sérénité » et sont évaluées aux cours prévus par ces couvertures de change. Les autres créances et dettes sont évaluées au cours de clôture.

## 2. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

Le montant de la dette fournisseurs, hors factures non parvenues, représente un montant de 1 542 727 € au 31 décembre 2014.

Total des dettes fournisseurs au 31 décembre 2014	Échéance	Échéance	Échéance	Échéance postérieure à
	janvier 2015	février 2015	mars 2015	mars 2015
1 542 727 €	927 176 €	615 551 €	0 €	0 €
Total des dettes fournisseurs au 31 décembre 2013	Échéance	Échéance	Échéance	Échéance postérieure à
	janvier 2014	février 2014	mars 2014	mars 2014
1 657 904 €	1 021 384 €	632 353 €	4 167 €	0 €

### 3. PERSPECTIVES D'AVENIR – EVOLUTION PREVISIBLE

Les axes de développement définis pour 2015 sont :

- L'activité de distribution i2s- Vision devrait voir continuer sa baisse de Chiffre d'Affaires en 2015.
- L'activité i2s-Optronics devrait en principe progresser en 2015, compte tenu d'un carnet de commande conséquent en début d'année et de perspectives de nouveaux contrats dans le deuxième semestre.
- Pour i2s-DigiBook, le commerce sera axé sur le développement de l'offre globale de solutions de numérisation, incluant les scanners actuels (CopiBook et Quartz), les suites logicielles LIMB et le nouveau scanner e-Scan Open System. La baisse de l'Euro devrait contribuer à une meilleure position dans certains pays.

Sur le plan général, il est envisagé de poursuivre nos efforts d'amélioration de nos services techniques (support, R&D et production), avec une focalisation progressive sur la maîtrise des stocks et les prix de revient. Il est également envisagé de structurer différemment nos équipes commerciales afin de les adapter aux nouveaux paradigmes des marchés.

### 4. EVENEMENTS NOTABLES SURVENUS DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015

Il n'y a pas eu d'événements notables dans le premier trimestre 2015.

### 5. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société est soumise à différentes obligations :

- Norme ROHS

La Directive Européenne ROHS restreint l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques qui constituent une part importante des matériels que la Société i2S fabrique. Il s'agit donc notamment pour la société, de limiter l'utilisation du plomb, du cadmium, du mercure, du chrome hexavalent, du PBB et du PBDE. La mise en application de cette directive a pris effet au 1<sup>er</sup> juillet 2006.

Pour se mettre en conformité avec la directive européenne, la société s'attache à « re-designer » les anciens produits, à intégrer des composants respectant les restrictions de cette directive et adapte ses méthodes de production. La mise en application de la directive ROHS a permis à la société de supprimer toutes les substances dangereuses de ses fabrications.

- Valorisation et élimination des déchets (Directive DEEE)

L'application de la Directive européenne DEEE a conduit la société à sensibiliser et informer l'ensemble de son personnel sur le recyclage des déchets.

Une des premières actions menées dans ce sens a été l'organisation du tri sélectif par l'ensemble du personnel de la société.

Grâce à l'élimination à la source de toutes les substances dangereuses et à l'utilisation de la filière de recyclage, la société a mis en place et optimisé l'élimination, le démantèlement et la valorisation de ses déchets.



## 6. RISQUES DE MARCHÉ

Les tensions liées à la géostratégie internationale (Moyen orient, Pays d'Afrique du nord, Russie,...), perçues sur des zones de croissance, nous incitent à la plus grande prudence.

D'autre part, les changements de comportement d'achat, l'abaissement de certaines barrière d'entrées technologiques, et l'apparition de nouveaux modèles économiques impactent directement les marchés, faisant apparaître de nouvelles formes de services et d'usage des équipements, et modifiant de façon significative les chaînes de valeurs externes.

Nos sources d'approvisionnement en composants électroniques et optiques restent fragiles et dépendantes d'une relance économique mondiale incontrôlée.

## 7. COMPTES ANNUELS

### 7.1.Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 soumis à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Vous trouverez dans l'annexe des comptes annuels toutes précisions et justifications.

### 7.2.Résultats économiques et financiers

Au cours l'exercice clos le 31 décembre 2014, notre chiffre d'affaires hors taxe sur la valeur ajoutée s'est élevé à .....	14 025 933 €
contre, pour l'exercice précédent correspondant à une période de même durée ...	13 732 154 €
Notre chiffre d'affaires a donc augmenté en cours d'exercice en valeur absolue de .....	293 779 €
soit de 2,14 % en valeur relative.	
Le produit de nos ventes et prestations de services nous a permis de couvrir toutes nos charges et fait apparaître un résultat d'exploitation bénéficiaire de .....	40 629 €
contre, pour l'exercice précédent, un résultat déficitaire de .....	(295 971) €
soit une augmentation en valeur absolue de .....	336 600 €
Le résultat courant avant impôts, compte tenu des charges et produits financiers, est bénéficiaire de .....	46 934 €
contre, pour l'exercice précédent, un déficit de .....	(863 059) €
soit une amélioration en valeur absolue de .....	909 993 €
Le résultat net, compte tenu de crédits d'impôts et des charges et produits exceptionnels, est un bénéfice de .....	218 023 €
contre, pour l'exercice précédent, une perte de .....	(688 771) €
soit une augmentation en valeur absolue de .....	906 794 €

Ces résultats s'entendent après inscription en charges, notamment :

- de dotations aux amortissements sur immobilisations, pour .....	71 475 €
- de dotations aux provisions sur actif circulant, pour.....	106 626 €
- de dotations aux provisions pour risques et charges, pour .....	16 790 €
- d'autres charges d'exploitation, pour.....	183 827 €
dont 151 092 € de pertes sur créances irrécouvrables	
- de frais financiers, pour .....	453 910 €
dont 385 102 € de pertes sur créances liées à des participations	
- de différences négatives de change, pour.....	4 431 €
- de charges exceptionnelles sur opérations de gestion, pour .....	41 006 €
- de charges exceptionnelles sur opérations en capital, pour .....	1 808 895 €
dont 1 799 917 € de charges sur immobilisations financières cédées	
- de dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions, pour .....	40 723 €

Et après inscription en produits :

- de subventions d'exploitation, pour .....	314 918 €
- de reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges, pour.....	250 958 €
- de produits financiers, pour .....	464 645 €
dont :	
* 9 449 € de produits sur comptes à terme	
* 47 769 € d'autres produits financiers	
* 385 102 € de reprises sur provisions & transferts de charges	
* 16 989 € de différences positives de change	
* 5 223 € de produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
- de produits exceptionnels sur opérations de gestion, pour .....	41 137 €
- de reprises exceptionnelles sur provisions et transferts de charges, pour.....	1 086 399 €
- de transferts de charges exceptionnelles, pour.....	728 438 €
- de crédits d'impôts, de.....	205 656 €

### 7.3.Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous précisons que la société a supporté des charges non déductibles des bénéfices pour un montant de 5.678 €.

La réintégration fiscale de ces charges a réduit le déficit reportable à due concurrence.

### 7.4.Proposition d'affectation du résultat

En ce qui concerne le bénéfice net comptable de l'exercice écoulé, soit la somme de 218 023 €, nous vous proposons de l'affecter en totalité à l'amortissement partiel du compte « report à nouveau débiteur».

### 7.5.Rappel des dividendes distribués

Nous vous précisons qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

### 7.6.Résultat de la société au cours des 5 derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

## 8. FILIALES ET PARTICIPATIONS

### 8.1.Prise de participation et prise de contrôle

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après les diverses informations obligatoires relatives aux prises de participation significatives ou aux prises de contrôle dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, notre société n'a pris aucune participation significative ou contrôle dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

### 8.2.Activité des filiales et participations

Pendant le même exercice, le résultat de l'activité de nos filiales et participations s'exprime par les chiffres ci-après :

#### AIG

Société de droit français

Pourcentage de capital détenu par i2S : 25% 25%

Principaux résultats au titre du dernier exercice clos

Date de clôture	31/12/13	31/12/2012
	12 mois	12 mois
Capital social	27 900 €	27 900 €
Chiffre d'affaires	41 089 €	121 266 €
Résultat courant après impôts	(8 726 €)	(3 367 €)

#### Assy

Société de droit suisse

Pourcentage de capital détenu par i2S : 33%

Principaux résultats au titre du dernier exercice clos

Date de clôture	30/06/2014	30/06/2013
	12 mois	12 mois
Capital social	CHF 150 000	CHF 150 000
Chiffre d'affaires	CHF 3 316 136	CHF 2 716 744
Résultat courant après impôts	CHF 24 570	CHF 8 284

#### i2S Vision

Société de droit français

Pourcentage de capital détenu par i2S : 100% Création en décembre 2009

Date de clôture	sans activité
Capital social	5 000 €

#### Filiale Amanager

Comme indiqué ci-avant, en février 2014, i2S, qui détenait 99,89% a acquis les 0,11% restants du capital afin de détenir 100% du capital d'AMANAGER. Puis, elle a procédé à la dissolution sans liquidation de la Société Amanager par voie de transmission universelle de son patrimoine social à i2S, selon déclaration de dissolution en date du 22 juillet 2014.

#### Filiale Kirtas

Comme indiqué ci-avant, la dissolution définitive de la Société Kirtas est intervenue en date du 23 mai 2014.

Vous trouverez dans l'annexe comptable des informations complémentaires concernant les filiales et participations.

### **8.3. Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale**

En application des dispositions de l'Ordonnance du 31 juillet 2014, nous vous indiquons ci-après les conventions intervenues, directement ou par personne interposée - à l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales – entre d'une part le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de notre société et d'autre part, une filiale dont notre société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social :

Néant

## **9. CAPITAL SOCIAL**

### **9.1. Variation du capital social au titre de l'exercice écoulé**

Aucune variation n'est intervenue au cours de l'exercice 2014.

### **9.2. Informations relatives à la détention du capital social**

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous indiquons que :

- détiennent plus du quart du capital social et des droits de vote :
  - Alain RICROS
  - Jean-Louis BLOUIN
- détient plus du dixième du capital social et plus des trois vingtièmes des droits de vote de la société :
  - Jean-Pierre GERAULT

Nous vous précisons que ces seuils sont identiques à ceux de l'exercice précédent.

### **9.3. Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres**

En vertu des dispositions des articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code Monétaire et Financier, nous vous informons que les membres du Conseil d'Administration n'ont cédé ou acquis aucune action au cours de l'exercice 2014.

### **9.4. Actionnariat salarié et autorisation à donner au Conseil d'administration**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2014.

A cette date, il n'y a aucune action détenue par le personnel selon la définition de l'article L.225-102 du Code de Commerce, qui vise les titres objet d'une gestion collective (PEE ou FCPE).

Par ailleurs, nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 8 avril 2013 a autorisé, pour une durée de 38 mois, le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre par la société au profit des membres du personnel salarié de la société et/ou de ses mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du Code de Commerce, ainsi qu'au profit des membres du personnel salarié des sociétés ou groupements d'intérêt économique dont la Société détiendrait au moins 10% du capital et des droits de vote à la date d'attribution des actions concernées.

Nous vous précisons que le Conseil d'Administration n'a pas utilisé cette autorisation au cours de l'exercice écoulé.

Il vous est par ailleurs proposé d'annuler cette autorisation et de la remplacer par une nouvelle autorisation du Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre par la Société, au profit des membres du personnel salarié de la Société et/ou de ses mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du code de commerce.

Le Conseil d'Administration déterminerait l'identité des bénéficiaires des attributions, le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement à chacun d'eux ainsi que les conditions et, le cas échéant, les conditions de performance et critères d'attribution des actions.

Il vous est proposé de fixer à 5 % du capital de la Société au jour de la décision du Conseil d'Administration, le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration en vertu de la présente autorisation, sous réserve toutefois des éventuels ajustements qui seraient rendus nécessaires pour maintenir les droits des attributaires, mais sans que cela puisse conduire à dépasser la limite globale de 10 % du capital de la Société au jour de l'assemblée.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires serait définitive, sous réserve de remplir les conditions ou critères éventuellement fixés par le Conseil d'Administration, au terme d'une durée minimale de 2 ans.

La durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires serait fixée à 2 ans à compter de la date à laquelle leur attribution serait devenue définitive.

La présente décision emporterait, en tant que de besoin, renonciation des actionnaires en faveur des attributaires d'actions gratuites, à la partie des réserves, bénéfices ou primes qui, le cas échéant, servirait en cas d'émission d'actions nouvelles à l'issue de la période d'acquisition, pour la réalisation de laquelle tous pouvoirs seraient délégués au Conseil d'Administration,

La durée de validité de la présente délégation serait fixée à trente-huit (38) mois à compter de la date de l'assemblée.

Tous pouvoirs seraient donnés au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation et d'une manière générale, faire tout ce qui serait nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des attributaires en procédant à l'ajustement du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition.

## **9.5.Rachat par la société de ses propres actions**

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 8 avril 2013 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'acquisition d'un nombre d'actions de la société dans la limite de 10 % du capital, pendant une durée de 18 mois, soit jusqu'au 8 octobre 2014.

Le Conseil d'Administration n'a pas utilisé cette autorisation au cours de l'exercice 2014.

Au 31 décembre 2014, la société détenait 14 028 de ses propres actions acquises au titre d'une précédente autorisation.

Aucune vente de titres n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La date limite d'utilisation de cette autorisation ayant expiré, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration, pour une nouvelle durée de 18 mois, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'acquisition d'un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation et de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Il apparaît opportun que la société utilise ces dispositions dans le contexte actuel :

- (i) aux fins de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI en date du 8 mars 2011 reconnue par la décision en date du 21 mars 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers,
- (ii) aux fins d'assurer la couverture de plans d'actionnariat à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- ou (iii) aux fins d'annulation.

L'acquisition de ces actions pourrait être effectuée par tous moyens et notamment en bourse ou de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou optionnels et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait et que les actions éventuellement acquises pourraient être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions ne pourrait être supérieur au prix le plus élevé entre le dernier cours coté et le meilleur prix proposé ou autrement dit la meilleure limite à l'achat.

En outre, le montant maximum que la Société serait susceptible de payer en vue de l'acquisition desdites actions s'élèverait à 500.000 €.

Enfin, le Conseil d'Administration aurait tous pouvoirs pour mettre en œuvre cette autorisation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités et conditions, pour établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat,
- passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue notamment de mandater un intermédiaire pour transmettre les ordres ou de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
- effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire,
- déléguer au Directeur Général et/ou au Directeur Général Délégué les pouvoirs nécessaires pour réaliser cette opération.

Nous vous demandons également de bien vouloir décider que les actions achetées dans le cadre de la délégation visée ci-avant, pourraient être annulées par voie de réduction du capital social de la société dans les conditions légales et réglementaires.

Par suite, tous pouvoirs seraient donnés au Conseil d'Administration :

- en vue de réduire le capital social de la société par voie d'annulation d'actions de la société, dans la limite de 10 % du capital de la société par périodes de vingt-quatre mois, conformément aux dispositions de l'article L. 225-229 du Code de Commerce,
- à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de cette autorisation et à l'effet de modifier en conséquence les statuts de la société.

## **9.6. Ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions**

Néant

## **9.7. Délégations de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation du capital social**

Au présent rapport est annexé un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration aux fins d'augmentation du capital social immédiatement ou à terme.

## **10. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

### **10.1. Direction de la société**

Nous vous rappelons qu'après l'Assemblée Générale Mixte du 8 avril 2013 qui a modifié le mode de gouvernance de la société par l'adoption d'un Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 8 avril 2013, a choisi le mode de direction générale de la société

Le mode de direction moniste a été choisi, le Président du Conseil d'Administration étant également Directeur Général.

Un Directeur Général Délégué assiste en outre le Président Directeur Général.

Ce mode de direction est toujours en vigueur.

### **10.2. Examen des mandats**

Nous vous précisons qu'aucun mandat n'arrive à expiration.

### 10.3. Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 al 3 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société pour chacun des mandataires sociaux de la société, au cours de l'exercice écoulé :

NOM, Prénom, Domicile	Sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance ou des fonctions salariées au sein de la société, des sociétés du groupe ou des sociétés tierces françaises ou étrangères
<p><u>Président du Conseil d'Administration &amp; Directeur Général</u></p> <p>Alain RICROS 295, chemin de Pelon 40990 GOURBERA</p>	<p><u>Administrateur</u></p> <p>PRICE INDUCTION 325 131 167 RCS BAYONNE</p> <p><u>Administrateur jusqu'au 23 mai 2014</u></p> <p>KIRTAS Société de droit américain (Etat de Delaware)</p> <p><u>Président</u></p> <p>AQUITAINE CREATION INVESTISSEMENT 417 782 257 RCS BORDEAUX</p> <p>A. RICROS CONSULTANTS 528 773 617 RCS BORDEAUX</p> <p><u>Président représentant i2S</u></p> <p>i2S VISION 519 086 847 RCS BORDEAUX</p> <p><u>Administrateur Unique</u></p> <p>GIE AQUITAINE CAPITAL GESTION 483 402 269 RCS BORDEAUX</p>
<p><u>Membre du Conseil d'Administration &amp; Directeur Général Délégué</u></p> <p>Monsieur Jean-Louis BLOUIN 55, rue Bellus Mareilhac 33200 BORDEAUX</p>	<p><u>Président</u></p> <p>AQUITAINE INTER GROUPE « AIG » 480 653 476 RCS BORDEAUX</p>



<p><u>Membre du Conseil d'Administration</u></p> <p>André DUCASSE 11, rue de Mata 33170 GRADIGNAN</p> <p><u>Membre du Conseil d'Administration</u></p> <p>Alain MAINGUY Résidence Penne 81140 PENNE DU TARN</p> <p><u>Membre du Conseil d'Administration</u></p> <p>Monsieur Hervé BERTHOU 19 avenue de Gradignan 33600 PESSAC</p> <p><u>Membre du Conseil d'Administration</u></p> <p>Monsieur Gilles RAYMOND 22 captains Lauding 94920 TIBURON CA – Etats Unis</p>	<p><u>Administrateur jusqu'au 23 mai 2014</u></p> <p>KIRTAS Société de droit américain (Etat de Delaware)</p> <p><u>Gérant jusqu'au 30 août 2014</u></p> <p>AMANAGER 478 632 516 RCS BORDEAUX</p> <p><u>Administrateur</u></p> <p>ALLGOOB 499 570 604 RCS BORDEAUX</p> <p><u>Gérant</u></p> <p>HB DEVELOPPEMENT 524 372 828 RCS BORDEAUX</p> <p><u>Président (représentant légal de HB DEVELOPPEMENT)</u></p> <p>BDL SYSTEMES 349 386 342 RCS BORDEAUX</p> <p><u>Président :</u></p> <p>MOBILES REPUBLIC 503 085 342 RCS BORDEAUX</p>
--	---

#### 10.4. Fixation du montant global des jetons de présence

Nous vous demandons de bien vouloir fixer le montant global des jetons de présence qui pourraient être versés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice en cours afin de les dédommager de leurs déplacements et de leur temps de présence aux réunions dudit Conseil.

## **11. COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### **11.1. Examen des mandats**

Nous vous précisons que les mandats des commissaires aux comptes n'arrivent pas à expiration.

### **11.2. Honoraires**

Le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes a fait l'objet d'une diffusion par la voie d'un communiqué conformément aux dispositions de l'article L. 820-3 du Code de Commerce et de l'article 222-8 du Règlement Général de l'AMF.

## **12. CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### **12.1. Conventions réglementées**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous tenons à votre disposition le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver lesdites conventions.

### **12.2. Rapport sur les comptes annuels**

Ce rapport est également tenu à votre disposition.

\*

Nous vous remercions de la confiance que vous voudrez bien nous témoigner et vous prions d'agréer, Chers Actionnaires, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Le Conseil d'Administration

## Annexe 1

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	1 342 836	1 365 133	1 365 133	1 365 133	1 365 133
Nombre d'actions ordinaires	1 806 724	1 836 724	1 836 724	1 836 724	1 836 724
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription	63 740	0	0	0	0
<b>Opérations et résultat</b>					
Chiffre d'affaires (H.T.)	12 874 176	14 064 886	14 321 764	13 732 154	14 025 933
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	213 876	452 198	366 367	23 346	(292 253)
Impôt sur les bénéfices	(241 136)	(392 913)	(133 284)	(97 534)	(205 656)
Participation des salariés					
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	575 346	441 758	(563 346)	(688 771)	218 023
Résultat distribué					
<b>Résultat par action</b>					
Résultat avant impôts, participation, avant dotation aux amortissements et provisions	0,12	0,25	0,20	0,01	(0,16)
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,32	0,24	(0,31)	(0,37)	0,12
Dividende distribué					
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	62	66	67,5	63,6	65,7
Montant de la masse salariale	2 618 360	2 634 469	2 705 744	2 683 402	2 830 744
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc, œuvres sociales)	1 356 140	1 322 444	1 382 469	1 287 846	1 375 496

Annexe 2

i2S  
Société Anonyme au capital de 1.365.133,27 €  
Siège Social : 28-30, rue Jean Perrin 33608 PESSAC CEDEX  
315 387 688 RCS BORDEAUX

TABLEAU SUR LES DELEGATIONS DE COMPETENCE OU DE POUVOIRS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL  
DONNEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2014

Délégations données par l'Assemblée Générale Extraordinaire				Délégations utilisées par le Directoire		SOLDE
DATE AGE	TYPE DE DELEGATION	MONTANT	DUREE	DATE	MONTANT	
08/04/2013	Augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (délégation de compétence)	500.000 € <sup>(1)</sup>	26 mois			500.000 € <sup>(1)</sup>
08/04/2013	Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (délégation de compétence)	500.000 € <sup>(1)</sup>	26 mois			500.000 € <sup>(1)</sup>
08/04/2013	Attribution gratuite d'actions aux membres du personnel salariés et/ou certains mandataires sociaux (délégation de pouvoirs)	5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration	38 mois			5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration

(1) Plafond global pour l'ensemble de ces deux augmentations de capital